



PROCES VERBAL n° 10
Commission Régionale Contrôle des mutations
SAISON 2026 - 2027

Réunion du : 22 septembre 2026

Présidence : M. Jean DOMINICI

Présent(s) : MM Serge PISTOROZZI, Frédéric ARRIGONI, Vincent BATTESTI, Joseph BONAVIDA,
Sébastien CAPOLINI, Jean-Louis DOTTEL Jean-François GIANNETTINI, Jean
FORNACCIARI et Louis SABIANI

Excusé(s) :

Absent(s) :

1°) CAS DU JOUEUR "U16", Léo RAFFINI, du FC ECCICA SUARELLA à l'OLYMPIQUE ALATAIS (Ligue Corse de Football)

DEMANDE DU RETRAIT DU CACHET MUTATION

Suite au courriel de l'OLYMPIQUE ALATAIS, en date du 17 septembre 2026 et compte tenu du fait que le joueur revient à l'OLYMPIQUE ALATAIS pour la saison 2026–2027, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour le joueur cité en rubrique, et d'apposer le cachet "dispense mutation" article 99 alinéa 2 des règlements généraux) au profit du club de l'OLYMPIQUE ALATAIS.

2°) CAS DU JOUEUR "U17", Antonio FONSECA ORNELLAS, de l'AS PITRUSEDDE au FC SAINT JEAN (Ligue Corse de Football)

DEMANDE DU RETRAIT DU CACHET MUTATION

Suite au courriel du FC SAINT JEAN, en date du 22 septembre 2026 et compte tenu du fait que le joueur revient au FC SAINT JEAN pour la saison 2026–2027, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour le joueur cité en rubrique, et d'apposer le cachet "dispense mutation" article 99 alinéa 2 des règlements généraux) au profit du club du FC SAINT JEAN.